Trente-neuvième année. — N° 155. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 4 Juillet 1880.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
3 Juillet 1880.

Bulletin politique.

La journée du 30 juin laissera au gouvernement de la République le souvenir et la marque d'une ineffaçable flétrissure, et de la plus surprenante sottise dans l'usage de l'arbitraire. On nous promet d'autres journées semblables, et nous ne nous en plaignons pas ; car la tristesse que nous ressentons comme chrétiens et comme Français ne peut l'emporter sur la certitude des revanches prochaines et sur la fierté que nous inspire la rencontre qui vient d'avoir lieu entre la majesté du droit opprimé et la bassesse ridicule et vile de la force brutale.

Mais les nouvelles journées qu'on nous annonce subiront apparemment quelque retard. M. de Freycinet, dans son inépuisable « bienveillance » envers les congrégations religieuses, leur accorde un sursis, qui est le répit dont il a besoin lui-même. Son gouvernement essoufflé demande à respirer, alors que sa honteuse besogne est à peine commencée.

Jamais il ne nous avait été donné d'assister à un spectacle plus grandiose sur un théâtre entouré d'un décor administratif qui faisait mieux ressortir la hauteur morale des victimes, en apportant un relief singulier à l'effarement grotesque des exécuteurs. La violence n'a été égalée que par l'ineptie de ses principaux agents ; mais elle a été surpassée par l'admirable puissance que les proscrits trouvaient dans la justice de leur cause.

La parole humaine ne saurait décrire cette scène inouïe, qui a duré plus de quatre heures, et pendant laquelle nous avons vu sortir un à un de l'asile, où ils priaient, travaillaient et consolaient, ces religieux expulsés. Hommes et femmes, les plus illustres comme les plus humbles, se précipitaient à leurs pieds et se faisaient bénir, en face des agents de police, émus et confus, qui avaient besoin de se compter pour attenter à la liberté de ces prêtres, dont les mains n'avaient d'autre arme que celle de la bénédiction donnée au nom du Dieu crucifié.

M. le préfet de police peut rendre à son gouvernement le témoignage qu'il a réussi à mettre sur les lèvres de tous les hommes de liberté un cri qui n'avait jamais encore retenti dans les rues de Paris, le cri de : Vivent les Jésuites !

Nous n'insisterons pas sur les conséquences de la journée de mercredi. Le gouvernement peut devenir timide après avoir été cynique, il peut redoubler d'audace et d'effronterie, il ne cessera pas d'être lâche et méprisable. Mais il a fait naître dans le pays, en dépit des assurances qu'il a essayé de se faire donner par la complaisante *Agence Havas*, une émotion indignée qu'il regrettera bientôt d'avoir follement provoquée.

Chronique générale.

SÉNAT. — A la séance d'hier vendredi, M. Voisins-Lavernières, rapporteur de la commission d'amnistie, lit son rapport concluant au rejet de l'amnistie par 6 voix contre 3.

Vingt membres de la droite déposent une demande de discussion immédiate.

M. Bernard demande, au nom de l'Union républicaine, que la discussion ait lieu seulement lundi. Le vote du Sénat sera un acte des plus importants. Le refus de l'amnistie aurait des conséquences très-graves ; il importe donc qu'en cette circonstance le Sénat agisse sans précipitation.

M. Jules Simon, président de la commission d'amnistie, nie que la question ait la gravité excessive que certains veulent lui prêter ; néanmoins elle est de nature à exciter les passions. Il juge donc qu'il ne serait pas sage de commencer la discussion aujourd'hui ; mais il ne comprend pas l'ajournement à lundi, car de telles questions exigent d'être vidées le plus tôt possible. Les convictions sont faites depuis longtemps de part et d'autre ; il demande donc, au nom de la commission, que la discussion ait lieu demain samedi.

M. de Freycinet, au nom du gouvernement, demande que la discussion ait lieu demain.

Le Sénat décide que la discussion de l'amnistie aura lieu demain samedi.

***

Paris, 2 juillet.

A l'occasion de l'application des décrets, Mgr Freppel posera une simple question qui, au cours de la discussion, sera transformée en interpellation.

Cette procédure a été adoptée afin d'éviter l'ajournement par la Chambre de l'interpellation.

On sait que la question n'est point, comme l'interpellation, soumise à un vote de fixation d'ordre du jour.

Une circulaire a été envoyée par le ministre des cultes à tous les archevêques et évêques de France pour les prévenir qu'ils ne pouvaient donner asile dans leur demeure épiscopale aux membres des congrégations dispersées.

Bien qu'aucun texte de loi n'interdise ce genre d'hospitalité, le ministre rappelle aux chefs des diocèses qu'étant logés aux frais de l'Etat, ils ne peuvent recueillir dans leur hôtel les membres des congrégations atteints par la loi.

On presse le gouvernement d'agir rigoureusement contre toutes les congrégations religieuses tombant sous l'application des décrets, et de ne pas s'arrêter aux Jésuites seulement.

M. Constans a été prévenu par des députés que si la loi n'était pas exécutée dans tout son ensemble et dans le plus bref délai, une proposition de suppression du budget des cultes et de séparation de l'Eglise et de l'Etat serait déposée à la Chambre dans quelques jours.

Plusieurs membres du corps diplomatique se sont montrés vivement peinés des mesures prises contre les religieux de la rue de Sèvres et leur ont fait offrir les secours qui pourraient leur être nécessaires pour passer à l'étranger.

On annonce au dernier moment que les ministres sont décidés à faire de l'amnistie au Sénat une question de cabinet.

Les deux commissaires de police de Nancy ont refusé d'exécuter les décrets et ont donné leur démission.

Vingt-trois sergents de ville à Paris auraient donné leur démission, refusant de se rendre au service commandé mercredi.

On parle à Quimper de la démission de l'officier de gendarmerie qui aurait été chargé de l'affreuse besogne.

***

Afin de montrer à quels mensonges les organes officieux ont recours pour tromper leurs lecteurs, nous croyons devoir donner la note suivante, qu'a publiée l'*Agence Havas* :

« Les décrets du 29 mars ont commencé à recevoir leur application dans toute la France. Trois départements seuls ont été exceptés : la Vienne et l'Hérault, à cause du caractère mixte des maisons des Jésuites, qui, à Poitiers et à Montpellier, sont tout à la fois des maisons de prédication et d'instruction, le Tarn, à cause du décès du supérieur de la maison d'Albi, dont les obsèques ont eu lieu mercredi.

» Nous croyons qu'on peut résumer ainsi, dans ses traits généraux, l'impression des départements.

» Partout les agents de l'autorité ont agi conformément aux instructions que M. le ministre de l'intérieur avait données aux préfets, lorsqu'il les a convoqués à Paris, il y a une quinzaine de jours.

» Ces instructions, *sagement concertées*, ont été exécutées partout avec beaucoup de fidélité. Elles ont imprimé à l'action du personnel administratif une unité, une vigilance et

---

51

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41e

(*Suite.*)

Ces messieurs avaient l'innocente passion de la friture conquise à bout de bras et de patience. Pourvus de lignes, d'amorces et d'espoir, ils se plaçaient en faction au bord de la rivière, et demeuraient là, debout, des heures, puis des heures et encore des heures, à surveiller leurs bouchons, ne pêchant la plupart du temps que la furieuse envie de pêcher quelque chose.

Un succès était un fait exceptionnel que leurs annales avaient à consigner. Ils ne dépeuplaient que le royaume de Lilliput, menu fretin, qui ne valait pas le beurre qui allait le frire.

La chance, il faut le croire, n'est pas tout l'agrément du métier, car nos pêcheurs s'acharnaient à la pêche d'autant plus qu'ils ne prenaient rien. Nous nous moquions d'eux. Nous leur criions :

— Vos poissons, messieurs, sont cousins du chien de Jean de Nivelle !

— D'anciens pensionnaires des colléges du gouvernement. Ils ne mordent point aux haricots. Changez d'amorces !

— Mesdames, répliquait le romancier, respect au courage malheureux de gens qui se conforment à l'article 6 du règlement de la pêche à la ligne, lequel article 6 (prévoyant que l'empire liquide verrait, comme Pergame, son règne et son peuple détruits si les habitants de l'onde mordaient à tous coups l'hameçon) ordonne, pour prévenir cette dévastation, qu'un pêcheur ne fasse pas de prises le plus souvent, afin qu'il lui en reste à faire pour quelquefois.

Dépité cependant de ne hisser hors de l'eau que des sangsues, de vieux souliers et des poissonnets qui fussent devenus moyens si on leur eût prêté vie, il chargeait de ses lignes son compagnon d'infortune, plus tenace, et se réunissait à nous.

Monsieur, alors, de critique passait critique. Mon paysage, il l'avait vu au naturel dans son tour du monde, au pôle nord ou au pôle sud : il ne savait au juste où le placer. Mes moutons, mes vaches, étaient des rennes ou des chiens estropiés. Entre les espèces, son jugement balançait. Mais, quant à ma rivière, il se rappelait morceau à morceau l'avoir mangée à Torlini, en glace au chocolat. Là-dessus il amalgamait des couleurs à foudroyer les peintres d'enseignes, et me brossait une aquarelle impossible.

Il prenait aussi mes livres, et, contrefaisant M. de Savors, il traduisait la phrase italienne : « Mademoiselle, je crois que vous me trouvez aimable ». Comme ceci :

— Demoiselle, — en français Libellule, pas mariée, servant aux empierreurs à enfoncer les pavés, pour chauffer les pieds dans le lit.

— Je, — pronom personnel singulier, de récréation, d'où certains individus savent tirer leurs épingles. Les Floraux de Toulouse ont du renom.

— *Credo*, — décoration d'honneur, d'afflictions, de tourments envoyés du ciel, fait de deux lignes formant quatre angles, sur lesquels les Juifs ont mis Jésus, la justice humaine, ses malfaiteurs, et dont les pieds supportent les peines des bons chrétiens qui les déposent là en expiation de leurs péchés, etc., etc.

Ces traductions comiques nous dissipaient ; je ne dessinais plus, je serrais mon album, et, quand Claude était avec nous, je proposais de parcourir la campagne.

L'excursion adoptée, nous partions explorer les bois, laissant madame Merrey, Claire et Lucie, de mauvaises marcheuses qui ne pouvaient nous suivre, s'en retourner au Beuvlan, et leur papa et époux au siége de Troie, — pour la durée.

Folâtres comme des enfants en vacances, le romancier et moi nous prenions les devants. C'était à qui de nous gravirait le premier les hauteurs, à qui courrait le plus lestement sur les pentes glissantes des prés. Je lui portais des défis de m'atteindre, et nous nous élancions dans les sentiers ombreux.

Les bois du Beuvlan étaient vieux. Les cimes des fresnes, des ormes et des châtaigniers, vierges de la cognée du bûcheron, se rejoignaient au-dessus de nos têtes. Les ramiers roucoulaient sous les noisetiers. Fuyant entre les myosotis, les fougères et l'herbe fine, les cascatelles moirées de ruisselets bruissaient doucement en allant s'épancher dans la rivière, qui réfléchissait comme une lame d'acier poli les toits de chaume des métairies, les ardoises bleues des villas, et les flèches élancées des hameaux épars sur ses bords, ou suspendus comme des nids d'oiseaux aux rochers.

Des bandes de corbeaux s'envolaient à notre passage. Les échos des vallées répondaient à nos exclamations rieuses. Lasse de courir, je cueillais des véroniques, des boutons d'or, des mauves roses, violettes ; je les tressais en guirlandes, en bouquets, je les mettais en gerbe et les donnais à garder à l'oncle Claude et au comte qui nous suivaient gravement. Ma moisson remise, je revenais vers M. Fromy et nous reprenions nos courses buissonnières.

Les rigueurs de l'étiquette et les formalités convenues qui s'interposent entre jeune homme et jeune fille à la ville, se suppriment à la campagne, où il règne entre étrangers une intimité que les excursions pédestres, les voisinages de la table et la liberté dont on jouit au fond d'un village isolé amènent inévitablement. Ces circonstances l'avaient

une fermeté qui n'ont pas été mises en défaut. Les agents ont procédé *avec tact et convenance*. Aucun prêtre ou religieux n'a été injurié, ni maltraité. Aucun objet du culte n'a été touché. Il n'y a eu ni rixe, ni voies de fait. On signale au plus dans toute la France une dizaine d'arrestations.

» Dans quatre ou cinq villes seulement, des groupes de curieux se pressaient aux portes des couvents ; mais nulle part l'ordre n'a été troublé, nulle part on *n'a dû recourir à l'emploi de la troupe ni même de la gendarmerie*. On peut dire que cette grande mesure de l'exécution des décrets du 29 mars, qu'on annonçait dans certains cercles comme devant surexciter au plus haut degré l'opinion publique, s'est pour le moins accomplie *au milieu de* L'INDIFFÉRENCE *à peu près absolue de la population*.

» Ces décrets n'avaient à recevoir aujourd'hui leur exécution qu'à l'égard des Jésuites auxquels ils enjoignaient de se disperser le 30 juin au plus tard. En ce qui concerne les autres congrégations d'hommes non autorisées, le décret distinctif qui les vise ne constitue qu'une mise en demeure d'avoir à régulariser leur situation.

» Il faut ajouter, de plus, que les moyens matériels d'exécution eussent manqué si le gouvernement avait entrepris d'agir contre l'ensemble des congrégations. En effet, dans la plupart des couvents, l'évacuation n'a pas demandé moins de six à sept heures. Mais, quoiqu'il lui soit permis de ne rien précipiter et d'accorder d'une manière implicite une prolongation de délai aux autres congrégations, le gouvernement connaît son devoir. Il le remplira avec une même fermeté, quand le moment sera venu. »

Cette note est évidemment officieuse, elle émane du ministère, car l'*Agence Havas* n'oserait pas mentir aussi effrontément.

Toutes les allégations de cette note sont des mensonges.

C'est un mensonge de dire que « les agents ont procédé avec tact et convenance ! » Nous avons été témoins à Paris du tact et de la convenance de M. Andrieux, du commissaire de police Dulac et de certains officiers de paix ! Nous avons vu brutaliser des femmes, sans que M. Andrieux soit intervenu !

C'est un mensonge hypocrite de dire « qu'aucun objet du culte n'a été touché. » Pour éviter de toucher aux objets du culte on les a séquestrés en mettant sans droit et illégalement les scellés sur les chapelles.

C'est un mensonge de dire que « nulle part on n'a dû recourir à l'emploi de la gendarmerie », puisque l'on a signalé la présence des gendarmes dans plusieurs exécutions.

C'est un mensonge encore de dire que « cette *grande mesure* s'est accomplie au milieu de l'indifférence à peu près absolue de la population », puisque partout, partout sans exception, les Pères Jésuites ont été salués par la foule, tantôt avec des larmes de douleur, tantôt avec des cris d'acclamation, partout avec le plus sympathique respect.

***

Dans son numéro d'avant-hier, la *Gazette des Tribunaux* estimait que le référé introduit par les propriétaires de l'établissement de la rue de Sèvres serait fixé à l'audience d'aujourd'hui samedi.

De son côté, le *Gaulois* annonçait que M. le président Aubépin a des scrupules et qu'il hésite de prendre tout seul une décision. Voici d'ailleurs en quels termes s'exprime le journal que nous citons :

« Ajoutons que M. le président Aubépin, ne voulant pas prendre la responsabilité de décider seul sur la question de réintégration et de levée des scellés, a déclaré aux avoués que l'affaire ne viendrait pas à l'audience ordinaire des référés, mais serait plaidée à l'audience de la 1re chambre civile, c'est-à-dire devant M. le président et plusieurs juges.

» Quant aux actions criminelles ou civiles fondées sur la violation du domicile et l'atteinte à la liberté individuelle (art. 114 et 184 du Code pénal), elles ont été formellement réservées pour être exercées, *pendant un délai de dix ans*, contre tous les agents et fonctionnaires qui ont coopéré à ces violences. »

***

Il est entendu que le gouvernement subira toutes les humiliations. Il a reçu dès jeudi une leçon des Anglais résidant à Paris.

Une députation de la colonie britannique s'est rendue chez le Père Forbes, sujet anglais, expulsé la veille du couvent de la rue de Sèvres.

Aux yeux de ses compatriotes, qui comprennent la liberté et l'honneur autrement que M. Grévy et M. de Freycinet, le P. Forbes a eu raison de ne céder qu'à la force et de protester contre la violence du gouvernement.

Les Anglais ont regardé comme un devoir de laisser au P. Forbes un souvenir de leur sympathie et un témoignage de leur estime. Ils lui ont remis un objet d'art et une bourse contenant 500 livres sterling, soit 12,500 francs. Pour eux, comme pour nous, le Jésuite est une victime et le gouvernement un persécuteur. (*Union.*)

***

A la Chambre des communes d'Angleterre, M. Odonoghue a dû interpeller hier le gouvernement, à l'effet de savoir s'il a l'intention de faire des remontrances auprès du gouvernement français pour cause de violation de la liberté civile et religieuse et de protéger ses nationaux, membres des congrégations expulsées.

***

On lit dans l'*Union* :

« Nous recevons une lettre de Londres qui nous parle de l'émotion produite en Angleterre par l'expulsion des Pères Jésuites. Il n'y a qu'une voix chez nos voisins pour flétrir « les infamies qui se commettent à Paris. »

« La presse tout entière, nous dit-on, » tant protestante que catholique, est una- » nime à les condamner. Hier, une foule » considérable s'est portée chez les Pères » Jésuites de Londres, à Mount-Saint-Ja- » mes, en témoignage de sympathie et de » protestation. »

» De plus, la réunion de l'*Union catholique*, présidée par le duc de Norfolk, a voté une adresse d'hommages sympathiques à tous les ordres religieux de France, adresse qui doit être envoyée à S. Em. le cardinal-archevêque de Paris.

» Nous parlerons plus tard des journaux anglais, qui, presque tous, même le *Daily News*, blâment énergiquement les mesures de notre gouvernement. »

***

Au président du tribunal de Lille l'honneur insigne d'avoir été le premier à se faire l'organe de la justice en faveur des Jésuites opprimés, de la liberté méconnue et du droit de propriété foulé aux pieds.

Le président du tribunal a rendu sur le référé des Jésuites une ordonnance se déclarant compétent, rejetant le déclinatoire du préfet et fixant à demain samedi les débats sur les fonds du référé.

***

Voici la liste des trente départements où existent des maisons de Jésuites qui ne sont pas d'enseignement et où l'on a dû exécuter les décrets :

Aisne, à Laon ; Alpes-Maritimes, à Grasse ; Ardèche, à la Louvesc ; Aube, à Troyes ; Bouches-du-Rhône, à Marseille ; Cher, à Bourges ; Corse, à Bastia ; Doubs, à Besançon ; Finistère, à Quimper ; Haute-Garonne, à Toulouse ; Gironde, à Bordeaux ; Isère, à Grenoble ; Jura, à Lons-le-Saulnier ; Haute-Loire, au Puy ; Loire-Inférieure, à Nantes ; Maine-et-Loire, à Angers ; Mayenne, à Laval et Châteaugontier ; Meurthe-et-Moselle, à Nancy ; Nord, à Douai et Lille ; Puy-de-Dôme, à Clermont ; Basses-Pyrénées, à Pau ; Belfort ; Rhône, à Lyon ; Saône-et-Loire, à Charolles ; Seine, à Paris ; Seine-Inférieure, à Rouen ; Seine-et-Oise, à Versailles ; Somme, à Amiens ; Vaucluse, à Avignon ; Haute-Vienne, à Limoges.

***

Nous sommes au lendemain de l'attentat, et notre indignation grandit. On dirait que le gouvernement, pris de vertige ou de folie furieuse, tient à aggraver encore par des procédés révoltants l'inique et malpropre exécution du 30 juin.

Voici l'incroyable dépêche publiée dans les télégrammes de l'*Agence Havas* :

« Toulouse, 30 juin.

» Le cardinal-archevêque a offert, dans le palais archiépiscopal, l'hospitalité à un certain nombre de Jésuites dispersés le matin même.

» Immédiatement prévenu par dépêche, M. Constans, ministre de l'intérieur et des cultes, a aussitôt télégraphié à l'archevêque d'avoir, dans le plus bref délai, à les faire sortir de l'archevêché.

» Cette dépêche, très-énergique et très-nette, prévenait le prélat que, faute d'obéir aux ordres du ministre, il s'exposerait lui-même à toutes les rigueurs que la loi permettrait au gouvernement d'exercer contre lui. »

En présence de pareils faits, nous ne sommes tenus à aucun ménagement. Nous dirons nettement que cette mesure du ministre de l'intérieur et des cultes est une ignominie dont ne s'est jamais rendu coupable aucun gouvernement régulier.

M. Constans veut-il faire revivre les « lois existantes » de Fouquier-Tinville qui défendaient, sous peine de mort, de donner asile à un proscrit ou à un suspect ?

Ainsi, un évêque n'a pas le droit, comme un simple particulier, de loger chez lui de malheureux congréganistes qui sont jetés à la rue ?

Ainsi, on menace l'archevêque de Toulouse de la rigueur des lois ? Mais alors il faut poursuivre aussi l'évêque d'Avignon, l'évêque d'Angers, l'évêque de Grenoble et tous les autres qui ont logé chez eux les Pères Jésuites ?

Ainsi, ces Pères Jésuites, sans domicile aujourd'hui, devront, selon M. le ministre, rester à la rue et coucher à la belle étoile, pour être arrêtés comme vagabonds !

Jamais pareil cynisme n'a accompagné la violence !

***

D'après un de nos confrères, voici comment est conçue la lettre confidentielle adressée par le garde des sceaux aux magistrats des parquets, au sujet des décrets du 29 mars :

« Monsieur le procureur de la République, vous voudrez bien vous rendre le 30 juin, à six heures du matin, avec vos substituts, chez M. le préfet de...

» Vous y recevrez vos instructions pour l'exécution des décrets du 29 mars.

» Vous prendrez vos mesures pour que le tribunal de police correctionnelle soit prêt à siéger dès six heures du matin, en cas de besoin. »

C'est cette lettre qui a amené la démission d'un grand nombre de magistrats.

***

M. Constans a envoyé des instructions aux préfets pour faire surveiller les Jésuites qui ont été expulsés de leur couvent et empêcher toute tentative de réorganisation.

Des protestations adressées aux préfets se signent dans toutes les villes où le gouvernement a fait procéder à l'exclusion des Jésuites.

Les sermons dans les églises vont être particulièrement surveillés par ordre du gouvernement. A Paris et en province, de nouvelles instructions viennent d'être données dans ce sens.

L'ère des démissions dans les parquets n'est pas encore terminée ; tous les jours, les journaux en apportent de nouvelles.

***

LES INSIGNES DE LA COMMUNE.

On fabrique activement, depuis lundi, dans des ateliers clandestins, des insignes destinés à être portés à la boutonnière le 14 juillet.

Avant-hier on vendait des épinglettes ornées d'un flamme tricolore surmontée d'un bonnet phrygien. On vendait aussi des épinglettes ne portant que le bonnet rouge et le triangle égalitaire.

Nous savons aussi qu'on fabrique des insignes consistant en une flamme rouge sur laquelle seront imprimés ces mots : *Vive la Commune* !

Ce dernier bijou ne sera mis en circulation, par prudence, que le 14 juillet.

***

Une circulaire ministérielle vient d'être adressée aux préfets, à la date de ce jour, au sujet des sociétés de Saint-Vincent de Paul et de Saint-François-Xavier dans les départements pour les faire surveiller.

***

Depuis longtemps on cherche un nom pour désigner le singulier gouvernement que nous avons l'humiliation de posséder. On appelait déjà le ministère Freycinet le ministère des fantoches, le ministère soumis.

Après les attentats commis aujourd'hui et les bris de clôture et les violations de pro-

---

établie entre les artistes et moi. Mais réservée d'une part, respectueuse de l'autre, elle ne pouvait alarmer les plus scrupuleux. La famille Merrey la jugeait convenable, et, par ses manières d'agir, contribuait à la resserrer. L'oncle Claude même paraissait voir de bon œil la cordialité de nos relations et l'engouement de son neveu pour Hélène David.

Le romancier me recherchait. Il voulait que je fusse de toutes les parties ; à la promenade, il me déchargeait de mon ombrelle, courait si je voulais courir, causait si je voulais causer, et célébrait hautement mes louanges. De mon côté, je ne le fuyais pas plus ; je l'élevais aux nues. Il avait fait ceci, il avait été là, il était spirituel, aimable, éblouissant d'entrain. Bref, les éloges étaient réciproques.

Sans savoir pourquoi, portée à signaler les mérites de M. Lucien, je ne citais jamais ceux du comte de Savors. Je n'avais cependant avec lui ni plus de contrainte ni plus d'embarras. Si je n'allais pas, ainsi que j'allais à son ami, m'accrocher à l'improviste à son bras, le tenter d'escalader ensemble les pointes des rochers à donner le vertige aux chèvres, ni le traiter en camarade, libertés que son sérieux, sa gravité me défendaient, c'était à lui que je m'adressais lorsqu'il y avait un obstacle à écarter du passage, c'était la main qu'il m'offrait que je prenais pour franchir les endroits ravineux où l'on pouvait tomber et se tuer.

Causeuse avec le romancier, j'étais expansive avec M. de Savors, qui, d'une nature renfermée, peu communicative, aimait chez les autres l'abandon. Pendant nos séances à la salle d'étude, ses questions provoquaient mon babillage confiant. Il voulait savoir où j'étais née, quels pays j'avais parcourus, les souvenirs que j'en conservais, le nom de mes protecteurs, mes projets d'avenir. Je les lui disais. Je lui racontais combien j'avais été heureuse enfant, heureuse jeune fille, combien je l'étais encore d'avoir des amis dévoués, et de jouir dans la famille Merrey d'une considération et d'une bienveillance particulières. M. de Savors m'écoutait attentif. Diverses expressions passaient sur ses traits ; elles me semblaient tantôt de sympathie, tantôt d'intérêt, tantôt de surprise pensive.

— Mais votre avenir, vous ne m'en parlez pas, remarqua-t-il.

— Mon avenir ! je n'en ai pas, si ce n'est celui de rester au Beuvlan achever l'éducation de Claire et de Lucie, et d'entrer après dans une autre maison occuper l'emploi que je remplis ici. J'étudie dans ce but.

— Avec votre imagination, vous ne vous êtes pas bornée à ce projet, vous devez en avoir d'autres en vue.

— Oui, des rêves..., celui de me faire artiste à vingt-cinq ans, — l'an Ier du célibat. — A vingt-cinq ans, une demoiselle peut se présenter dans les concerts, ou courir le cachet. Ma voix est belle, je suis forte pianiste.

— Forte pianiste !

Le second soir de son arrivée, M. de Savors m'avait priée de lui chanter un air de la partition des *Noces de Figaro*, qu'il tira du casier de musique. J'allai à l'instrument en personne sûre d'enchanter son public. Je posai la partition sur le pupitre, je l'ouvris à la romance : *Ce doux martyre*.

(*A suivre.*) AUGUSTA COUPEY.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (7e ANNÉE)

M. SIMON, administrateur-général.

DIMANCHE *4 juillet* 1880,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. POREL

ET AUTRES ARTISTES DE L'ODÉON

LES INUTILES

Comédie en 4 actes, de M. Édouard Cadol,

Représentée cette année à l'Odéon avec le plus grand succès.

LES FOLIES AMOUREUSES

Comédie en 3 actes, de Regnard.

ORDRE : 1° Les Inutiles ; 2° Les Folies Amoureuses.

Bureaux à **7 h. 1/2** ; rideau à **8 h.**

priété qui viennent d'avoir lieu, l'histoire lui donnera un nom, elle l'appellera :

LE GOUVERNEMENT DES CROCHETEURS.

(*La Défense.*)

*
* *

A qui de droit. — Un despote a toujours quelques bons moments ; une assemblée de despotes n'en a jamais... Une compagnie de graves tyrans est inaccessible à toutes les séductions. Quand elle n'est pas injuste, elle est toujours au moins dure, et jamais elle ne répand de grâces. VOLTAIRE.

Chronique militaire.

Le *Voltaire* dit qu'il est probable que M. de Galliffet succédera au général Clinchant, à Châlons, et que M. Berthault remplacerait M. de Galliffet, à Tours.

M. de Boysson, chef d'escadron au 35e régiment d'artillerie, a été classé au 28e régiment d'artillerie, dont il sera détaché pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie du 11e corps d'armée (Nantes).

Il y avait longtemps que l'on n'avait entendu parler de modifications dans l'uniforme de nos soldats. Voici d'importantes mesures concernant l'infanterie, qui viennent d'être proposées au ministre de la guerre par le général Clinchant, président du comité de cette arme.

La suppression du shako et des casques actuellement en essai est demandée par ce comité. Le képi, avec cocarde et plume, deviendrait la coiffure unique de l'infanterie.

La veste serait remplacée par la vareuse de l'infanterie de marine.

Le pantalon des officiers recevra une bande bleue, le hausse-col sera supprimé. Les officiers auront un cordon de revolver comme insigne de service.

Le sabre sera remplacé par une épée semblable à celle des officiers du génie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A propos de la note de l'*Agence Havas*, que nous reproduisons plus haut, voici ce que dit l'*Union de l'Ouest* :

« L'*Agence Havas* et le *Patriote* d'Angers ont l'impudence de dire que le départ des proscrits a eu lieu au milieu de l'indifférence générale. C'est un ridicule et puéril travestissement de la vérité. Les populations ne sont pas demeurées indifférentes à l'iniquité qui se commettait sous leurs yeux. Pour Angers, nous savons ce qu'il en est ; l'on ne peut pas perdre le souvenir de cette ovation spontanée, unanime, enthousiaste, saluant le courage de l'Evêque et vengeant les religieux de l'injuste arrêt qui les proscrit. Partout, il en a été de même ; les proscripteurs n'ont été nulle part encouragés par les applaudissements de la foule.

» Libre à l'*Agence Havas* de congratuler le gouvernement et ses agents « du tact et de la fermeté » que l'on a portés dans l'exécution du plan de proscription. Du tact, nous pouvons dire sans calembour qu'il y en a eu beaucoup trop, puisqu'on a vu saisir et mettre dehors des centaines de religieux, comme on ferait des pires gredins.

» Pour ce qui est de « la fermeté » de MM. les commissaires et autres serviteurs de police, extérieurement nous avons vu, à Angers, qu'elle s'appuyait sur un nombre de baïonnettes assez copieux pour rassurer les moins résolus. Quant à cette fermeté intime de l'âme assurée d'être fidèle au devoir, nous en appelons à la conscience des exécuteurs. Combien en est-il parmi ces commissaires et ces gendarmes qui voudront se vanter, plus tard, de ce qu'ils ont fait le 30 juin 1880 ? Il y a des campagnes qui comptent double pour la gloire ; celle-ci ne comptera jamais que pour le remords. »

Le *Journal officiel* d'hier contient un décret instituant un concours général entre les lycées et colléges des départements, pour les classes de mathématiques spéciales, de philosophie, de rhétorique, et pour la quatrième année de l'enseignement spécial, et un arrêté relatif au concours général entre les lycées et les colléges des départements.

CONCOURS MUSICAL DU MANS.

Voici quels ont été les lauréats du concours de musiques d'harmonie dans la *première section* de la deuxième division :

CONCOURS DE SOLI.

1er Prix, une médaille de vermeil, et un cornet garni maillechort offert par M. Raymond Boulangé, du Mans : *Industrie de la Couture-Boussey*, dirigée par M. Robert (35 exécutants).

2e Prix, médaille de vermeil : *Musique municipale de Saumur*, dirigée par M. Meyer (52 exécutants).

3e Prix, médaille de vermeil : *La Société musicale Vendômoise*, dirigée par M. Descours (40 exécutants).

CONCOURS DE LECTURE A VUE.

1er Prix, une médaille de vermeil : *La Musique municipale de Saumur*, déjà nommée.

2e Prix, une médaille de vermeil : *L'Industrie de la Couture-Boussey*, déjà nommée.

3e Prix, une médaille de vermeil : *La Société musicale Vendômoise*, déjà nommée.

4e Prix, une médaille de vermeil : *La Musique municipale de Falaise*, dirigée par M. Malric (51 exécutants).

CONCOURS D'EXÉCUTION.

1er Prix, une médaille de vermeil : *La Musique municipale de Saumur*, déjà deux fois nommée.

2e Prix, une médaille de vermeil : *La Musique municipale de Falaise*, déjà nommée.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se fera entendre demain dimanche 4 juillet, à 8 heures 1/4 du soir, dans le Square du théâtre, et jouera les morceaux qui lui ont valu des récompenses au concours du Mans.

Programme.

1. *La Municipale*, marche..... G. FABRE.
2. *Tancrède*, ouverture..... ROSSINI.
3. *Le Congrès musical*, air varié..... PIVET.
   2e prix de soli remporté par la musique municipale de Saumur.
4. *Nabuchodonosor*, ouverture..... VERDI.
   Morceau imposé à la deuxième division, 1er prix obtenu par la musique municipale de Saumur.
5. *Tout à la joie*, polka..... FAHRBACH.

THÉATRE DE SAUMUR.

Comme nous l'avons dit, la charmante troupe de l'Odéon a remporté à Nantes les plus grands succès.

Voici ce que dit le *Phare de la Loire* du spectacle que cette même troupe doit donner demain dimanche à Saumur, et qui se compose des *Inutiles* et des *Folies amoureuses* :

« Le temps nous manque pour parler longuement de la première représentation donnée à la Renaissance par les artistes du théâtre de l'Odéon, qui ont obtenu un succès très-grand et justement mérité.

» Dans les *Inutiles*, M. Porel s'est montré à la hauteur de sa réputation et il a été fort applaudi, surtout dans la délicieuse scène d'amour du 3e acte où la toute charmante Mlle Waldteufel lui donnait la réplique. C'est à elle, du reste, que revient légitimement une grande part dans les honneurs de la soirée. Elle a saisi et rendu avec un art infini toutes les nuances de ce rôle mélancolique et délicat de Geneviève, plein de chaste passion, de souffrances intimes et de dévouement. Le public, qui s'est plu à la rappeler trois fois, l'attend maintenant avec curiosité dans le rôle de la baronne d'Ange, si différent de celui d'hier, et nous ne croyons pas être mauvais prophète en disant qu'elle ne trompera pas nos espérances.

» Quant à Mlle Sizos, elle joue avec non moins de talent les jeunes filles émancipées du répertoire ancien que les grandes dames de la comédie moderne. Dans les *Folies amoureuses*, elle et sa camarade, Mlle Kolb, dont nous avions gardé le meilleur souvenir, ont mis toute la salle en gaieté, tant leurs joyeux éclats de rire étaient communicatifs.

» Excellents acteurs, pièces de choix, public d'élite : tel a été le bilan de cette première soirée. C'est de bon augure pour les autres. »

L'*Espérance* de Nantes parle en ces termes de l'interprète principal de la troupe :

« M. Porel, qu'on peut considérer comme l'étoile de la troupe, et peut-être même comme l'étoile du théâtre de l'Odéon, à Paris, est un des meilleurs comédiens de l'époque actuelle, et bien qu'il ne risque pas ailleurs qu'en province des tours de force dans le genre de ceux qu'il a fait ici, c'est-à-dire de jouer le *Marquis de Villemer*, le lendemain du jour où il avait joué *M. Perrichon*, dans la comédie de Labiche, il nous a donné la preuve d'une variété de talent qui est le partage des artistes de premier ordre. Il est impossible de jouer mieux que M. Porel les *jeunes premiers*, tels que Olivier de Jalin dans le *Demi-Monde*, Valréas dans le *Marquis de Villemer*, et Paul des *Inutiles*.

» Nous serions bien étonné que la Comédie-Française laissât longtemps M. Porel à l'Odéon, et si M. Coquelin maintient la démission qu'il a donnée dernièrement, son successeur est tout trouvé dans l'artiste dont nous parlons. »

ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Dans toutes les maisons d'où les Jésuites ont été expulsés, on a laissé quelques Pères Jésuites, propriétaires des immeubles ; dans certains endroits on y a adjoint les domestiques, on a laissé en repos les malades. Il paraît que les ordres avaient été plus sévères pour Angers, car on a tout chassé dans la maison des RR. PP. de la Butte du Pélican et on a confié la garde de la propriété à deux agents de police. Deux autres agents ont été également préposés à la garde de leur maison de campagne, commune des Ponts-de-Cé. N'est-ce pas un commencement de confiscation ?

En temps ordinaire, à Angers, il y a six brigades de gendarmerie, deux à cheval et quatre à pied.

Il paraît que le préfet Louis Assiot n'avait pas jugé ces forces suffisantes pour protéger mercredi dernier la sécurité publique... Nous apprenons, en effet, que les brigades à cheval du Lion-d'Angers et de Brissac avaient été requises, ainsi que la brigade à pied des Ponts-de-Cé.

A Angers, la bande de blouses blanches et de braillards, contrariée de la manifestation enthousiaste faite mercredi dernier à Monseigneur, a voulu prendre sa revanche. Aussi, le même jour, de midi à deux heures, près de cent cinquante voyous, au milieu desquels se faisaient remarquer quatre ou cinq femmes tarées, sont-ils venus faire une contre-manifestation devant la grille des R. P. Capucins, dans la cour Saint-Laud. Les cris les plus ignobles et les menaces les plus furieuses se faisaient entendre dès que le frère portier venait ouvrir aux nombreux visiteurs qui s'empressaient de venir témoigner leur sympathie aux futurs proscrits.

Chose triste à dire, on a remarqué dans cette foule de misérables un grand nombre d'individus qui sont trop heureux de prendre part aux distributions de soupe et de pain que font les Pères Capucins deux fois par semaine.

La police ayant été prévenue a fait disperser ce troupeau d'ignobles brutes.

MONTREUIL-BELLAY.

Mercredi matin, sur les 5 heures, la femme A... se rendait à la rivière pour laver un paquet de linge.

Après être restée quelques instants au lieu habituel, en compagnie de quelques autres femmes, elle les guetta pour se rendre vers un gué peu fréquenté, situé à une centaine de mètres de là.

Le mari de la dame A..., ouvrier menuisier, ne la voyant point revenir après quatre heures d'absence, s'inquiéta de ce qu'elle était devenue.

Avec quelques autres personnes, il se dirigea vers le gué, à l'aspect duquel il acquit aussitôt de funestes pressentiments. Le linge était sur le bord de la rivière. La boîte à laver et le battoir flottaient à quelques mètres de distance.

On sonda en cet endroit d'où, après quelques instants, on ramena le cadavre de la malheureuse femme.

Que s'est-il passé ? La scène n'a eu aucun témoin. Pas un cri n'a été entendu. On suppose cependant, non sans raison, à cause de la profondeur de l'eau, que cette mort est le résultat d'un accident.

La femme A... était âgée de 35 ans environ et elle laisse deux enfants.

Triste rapprochement ! le père de cette malheureuse, il y a une trentaine d'années, se noyait volontairement presqu'au même endroit.

En moins d'un an, c'est la quatrième victime que l'on retire du Thouet dans son parcours à Montreuil.

Demain dimanche 4 juillet, festival à la Tourlandry, arrondissement de Cholet. Les musiques de Cholet, Coron, Trémentines, Les Gardes, la Salle-de-Vihiers et de la Tourlandry y prendront part. Réception des musiques à 3 heures. Grand concert à 4 heures.

NANTES.

On assure que le serrurier requis, avant-hier matin, pour fracturer la porte de la résidence des Jésuites, à Nantes, intente à M. le préfet une action en dommages-intérêts.

On annonce également qu'un procès en violation de domicile et pour violences contre les personnes, va être immédiatement intenté au préfet, au commissaire central et aux commissaires de police qui ont, mercredi matin, procédé contre les Jésuites et contre leur maison.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 2 juillet.

La Bourse de ce jour a peu de caractère. Elle s'ouvre au milieu d'un assez vif mouvement de reprise qui ne tarde pas à s'interrompre sous l'influence de rumeurs politiques plus ou moins fondées. On s'attendait, d'ailleurs, à quelque cherté dans les reports. L'argent exige une rémunération moyenne de 6 0/0. Il résulte de cet ensemble de circonstances un temps d'arrêt bien favorable aux achats du comptant, si les capitaux disponibles savent en profiter.

Notre 5 0/0 est à 119.45 ; l'Italien fait 87.80 et le Florin d'Autriche 76.87 1/2.

C'est aujourd'hui liquidation des valeurs de crédit. On remarque un extrême bon marché des reports de la Banque d'Escompte, qui fait presque exception à cet égard. La Société met en paiement depuis hier le complément du dividende afférent à l'exercice 1879.

Les deux types d'obligations de la Banque hypothécaire attirent l'attention du public. Les obligations 5 0/0 se substituent dans les portefeuilles aux anciennes obligations du Crédit foncier. Les obligations 3 0/0 sont recherchées parce qu'elles vont donner lieu à un nouveau tirage le 10 juillet courant.

On est à 960 sur le Crédit Lyonnais, à 1,140 sur la Banque de Paris et à 1,270 sur le Crédit Foncier.

La Société Générale française de Crédit est l'objet de très-nombreux achats. Les capitalistes y cherchent la sécurité d'un placement de premier ordre avec les avantages d'une rémunération très-élevée. Ce titre, qui coûte 480 francs net, a rapporté, en effet, l'an dernier, un dividende de 100 francs.

Le Crédit Mobilier s'inscrit à 640 et la Banque Franco-Egyptienne à 680. Il n'est plus question, au moins momentanément, des projets de fusion entre les deux Sociétés.

Il y a des ventes répétées sur la Banque Parisienne. Quant à la Rente Foncière Parisienne, elle n'occupe à peu près aucune place sur le marché.

Foncière Austro-Hongroise, 310. Foncière-Incendie, 625 à 635. Demandes suivies sur les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

FABRIQUE
DE
DRAPEAUX
TROPHÉES, ORIFLAMMES
Rue Saint-Aignan, N° 4,
ANGERS

La Crème de Toilette du Docteur Cazenave, d'une parfaite blancheur, peut être regardée comme le plus exquis et le plus délicieux des *cold-creams*. Les personnes qui en ont usé se résignent difficilement à cesser son emploi. Je n'en ferai pas d'autre éloge, et celui-là est mérité, car la **Crème de Toilette** blanche rend à la peau sa souplesse et sa fraîcheur premières, prévient les rides précoces et fait disparaître les désagréables rugosités de l'épiderme. — Paris, 47, avenue de l'Opéra.

Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le Cte CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidutés, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	85	35	»	20	»	»
3 % amortissable	87	30	»	50	»	»
4 1/2 %	114	25	»	»	»	10
5 %	119	»	»	»	»	30
Obligations du Trésor	524	»	4	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	1	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	»	1	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	1	50	»	»
— 1865, 4 %	528	»	»	50	»	»
— 1869, 3 %	410	»	»	50	»	»
— 1871, 3 %	403	»	»	»	2	»
— 1875, 4 %	518	»	»	»	1	75
— 1876, 4 %	520	»	»	»	»	»
Banque de France	3400	»	»	»	25	»
Comptoir d'escompte	970	»	2	50	»	»

Valeurs au comptant	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier colonial	420	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1260	»	»	»	»	»
Obligations foncières 1877	365	»	»	»	»	»
Obligations communales 1879	482	»	4	25	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	477	50	»	»	»	»
Soc. de Crédit ind. et comm.	721	25	1	25	»	»
Crédit mobilier	640	»	»	»	»	»
Crédit Foncier d'Autriche	770	»	»	»	»	»
Est	751	25	»	»	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée	1352	50	»	»	»	»
Midi	1030	»	2	50	»	»
Nord	1630	»	»	»	20	»
Orléans	1215	»	»	»	»	»
Ouest	802	50	»	»	6	25
Compagnie parisienne du Gaz	1325	»	»	»	5	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique	646	25	1	25	»	»
Canal de Suez	1090	»	2	50	»	»
Société autrichienne	622	50	»	»	5	»
OBLIGATIONS.						
Est	385	50	»	»	»	»
Midi	385	»	»	»	»	»
Nord	392	»	»	»	»	»
Orléans	386	»	»	»	»	»
Ouest	388	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	385	»	»	»	»	»
Paris (Grande-Ceinture)	388	»	»	»	»	»
Paris-Bourbonnais	385	»	»	»	»	»
Canal de Suez	571	25	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 soir, —
3 — 32 — —
7 — 15 — — express.
10 — 37 — — omnibus. (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
Située dans le Champ-de-Foire,

Comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, hangar, pompe et jardin en plein rapport.

S'adresser à M. CHUPIN, facteur, ou à Me GAUTIER, notaire à Saumur.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Temple, n° 18,

Comprenant, au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon, corridor, écurie, bûcher, lieux d'aisances; cinq chambres au premier étage; mansarde et greniers sur le tout.

Vingt-deux ares de vigne avec maison, situés à Bagneux, près l'église.

S'adresser, soit à Me MÉHOUAS, notaire, soit à Me BOURASSEAU, huissier.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 11.

S'adresser à M. Lucien COLLONNIER, propriétaire à Saumur, rue Fardeau, ou à Me MÉHOUAS, notaire, rue Beaurepaire. (383)

Etude de Me E. CHAMBELLAN, avocat, ancien arbitre au tribunal de commerce de la Seine, agréé près le tribunal de commerce de Tours, successeur de Mes LAURENT et PLESSIX, 2, rue Banchereau.

A VENDRE
A l'amiable et pour entrer en jouissance de suite,
UN FONDS DE COMMERCE
DE FLEURS, MODES
Et de quelques articles de DEUIL,

Comprenant la clientèle, le matériel et les marchandises.

Ce fonds est situé dans le quartier le plus commerçant de la ville de Tours.

Cession du bail, tant pour l'exercice du commerce que pour l'habitation personnelle.

Durée de ce bail : six, neuf ou douze années, au choix du preneur.

Facilités de paiement.

S'adresser audit Me E. CHAMBELLAN.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 15 ans pour apprendre le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

VENTE
AUX ENCHÈRES,
Le 12 juillet 1880, à midi,
En l'étude,
DE 103 HECTARES
DE BOIS TAILLIS
Aménagés à dix-huit ans,
Dans le canton de Champdeniers.

Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.

Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies. . . . . . . 6,511 fr.

Jouissance immédiate. (318)

A VENDRE
UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX
S'adresser au bureau du journal.

MAISON
A LOUER
PRÉSENTEMENT,

Rue du Marché-Noir, n° 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
BELLE MAISON BOURGEOISE
Avec cour, remise, écurie et jardin,

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à Me MÉHOUAS, notaire. (103)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON
Située à Saumur,
RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

A VENDRE
Pour cause de départ,
GRANDE QUANTITÉ
DE VINS VIEUX
De Varrains et de Chinon.

S'adresser à M. GRASSET, Grande-Rue, n° 23.

Me BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, **demande un clerc.**

AU
PALAIS des MARCHANDS
63 et 65
Rue Baudrière, Angers
ANNEXE
même rue, n° 72.

CHOIX IMMENSE
DE
MEUBLES DE STYLE
CHOIX IMMENSE
DE
MEUBLES MODERNES
CHOIX IMMENSE
DE
MEUBLES DE CUISINE
Fabrique Spéciale
DE
Sommiers, Literie, Tentures, Siéges.
4,000 CHAISES
tous les modèles
25 pour 100 moins cher que dans les spécialités.
Lits de Fer et Berceaux

LA GAZETTE DE PARIS
« Le plus grand des journaux financiers »
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN 4 FRANCS
Semaine politique et financière — Études sur les Questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspce — Echéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. LA Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS
PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDt-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Taitbout — Paris

MAISON GUÉNAULT
Rue du Port-Cigougne, 2,
SAUMUR.

VINS BLANCS ET ROUGES
Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

(Gratis) Guérit par correspondance le médecin spécial Dr. Killisch, à Dresde-Neustadt (Saxe).
Plus de 8000 succès.
ÉPILEPSIE

MERCERIE, BONNETERIE — LINGERIE, GANTERIE

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES
Confectionnées et sur Mesure.

SARGET-GIRAULT
6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.

Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.

Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.

Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle
MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES
CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle
CRAVATES DE TOUTES FORMES
GANTS CIVILS ET MILITAIRES
Spécialité de Parfumerie vendue au rabais
Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — **Vanille** : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

DOULEURS Crises d'Estomac, Névralgies, Rhumatismes, Goutte de nature rhumatismale, névroses. [illegible] de St-Gay, Haut-Brel, Asthme spasmodique. — Pour être guéri rapidement [illegible] 60 cent. en timbres, à M. Visb [illegible] libraire à [illegible]

VINS DE BORDEAUX Côtes, de 110 à 150 fr. la bque. — Médoc [illegible] de 160 à 300 fr. la bque. — [illegible] — Des agents seront acceptés [illegible] BORDEAUX.

HERNIES, PROLAPSUS, MALADIES DE VESSIE Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la [illegible] (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratis en écrivant à M. [illegible], Pharmacien de 1re classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir en sûreté et à peu de frais les écoulements récents et les plus invétérés. — Écrire à Eymin, à Vienne (Isère).

VINS de TABLE garantis nature à 40, 43 et 45 fr. l'hect. Logé et pièces neuves d'environ 225 lit. pris à Béziers. S'ad. à M. COUSTAN, Pre à Béziers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE.